

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois le 07 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.

Date de la convocation : 02 mars 2023

**PRÉSENTS :** MMES et MM COQUELIN André, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, FARRUGIA Martine, MARECHAL Laëtitia, MARGOUT Gérard, MARAIS Sébastien, THURNE Dominique, BRIANCEAU Aline, BAZIL Marine

**ABSENTS EXCUSES :** M. LOR Jean-Michel donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien  
M. PREAUD Freddy donne pouvoir à Mme ZIMMERLIN Francine  
Mme CHAUVEAU Caroline donne pouvoir à Mme MARECHAL Laëtitia  
Mme JARRY Alice  
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

**ABSENT :** M. RIMBAULT Maxime

A été nommée secrétaire : Mme BRIANCEAU Aline

Le compte-rendu de la séance du 21 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

**Objet des délibérations :**

- Approbation du compte administratif 2022 : budget principal commune
- Approbation du compte de gestion 2022 : budget principal commune
- Affectation du résultat 2022 : budget principal commune
- Attribution et vote des subventions communales 2023
- Vote du budget primitif 2023
- Tarifs des salles communales 2024-2025
- Tarif de participation des associations pour les salles communales
- Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert : aménagement de la Coulée Verte
- Convention entre la commune et le SYDEV concernant l'effacement de réseaux et l'éclairage public rue du Plessis
- Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

**Délibération n°20230201****Approbation du compte administratif 2022 : budget principal commune**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) le compte administratif 2022 suivant :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit (4)	Recettes ou Excédents (4)
Compte Administratif Principal						
Résultats reportés		100 000,00		817 632,37		917 632,37
Opérations de l'exercice	1 259 423,76	1 724 300,96	858 439,05	725 385,11	2 117 862,81	2 449 686,07
TOTAUX	1 259 423,76	1 824 300,96	858 439,05	1 543 017,48	2 117 862,81	3 367 318,44
Résultats de clôture		564 877,20		684 578,43		1 249 455,63
Restes à réaliser			370 415,53		370 415,53	
TOTAUX CUMULES		564 877,20		327 162,90	2 488 278,34	3 367 318,44
RESULTATS DEFINITIFS		564 877,20		314 162,90		879 040,10

**Délibération n°20230202****Approbation du compte de gestion 2022 : budget principal commune**

Suite à l'approbation des membres présents du compte administratif 2022, le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion du Trésorier concernant ce budget.

Le compte de gestion 2022 obtient le même résultat que le compte administratif correspondant.

Les membres du Conseil Municipal votent par conséquent à l'unanimité des membres présents (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) l'approbation du compte de gestion 2022.

**Délibération n°20230203****Affectation du résultat 2022 : budget principal commune**

Les Membres du Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 07 mars 2023, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022. Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 564 877,20 € le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**Affectation du résultat de l'exercice 2022**

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cessions des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT Fonctionnement</b>	<b>564 877,20 €</b>
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) art 002	
Si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 19...(N+2)	
<b>B) DEFICIT au 31/12/2022</b>	
Déficit antérieur reporté	

(report au nouveau débiteur) – art 001	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 19...(N+2)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
<b>C) le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté</b>	

### Délibération n°20230204

#### Attribution et vote des subventions communales 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2021 aux associations et autres organismes.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes :

EGAL FOOT	3 000,00 €
Chorale Clé des Chants	200,00 €
Fanfare	900,00 €
UNC	200,00 €

- **Prévoit** les crédits aux comptes 6574 du budget principal 2023

### Délibération n°20230205

#### Vote du budget primitif 2023

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget **primitif** 2023 comme suit :

Dépenses et Recettes de la section de fonctionnement :	1 704 885,00 €
Dépenses et Recettes la section de d'investissement :	2 566 947,63 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :**

- **Approuve** le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

<b>Dépenses et Recettes de la section de fonctionnement :</b>	1 704 885,00 €
<b>Dépenses et Recettes de la section d'investissement :</b>	2 566 947,63 €

### Délibération n°20230206

#### Tarifs des salles communales 2024-2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les **charges** de fonctionnement augmentent, il convient de réajuster les tarifs de location pour 2024 et 2025.

**Vu le nombre et l'utilisation des salles communales,**

**Vu le coût de fonctionnement des salles communales,**

**Vu les demandes de réservations,**

**Le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :**

- **Décide** d'appliquer les tarifs de location des salles pour l'année 2024 et 2025 selon les tableaux joints

### Délibération n°20230206B

#### Tarif de participation des associations pour les salles communales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les charges de fonctionnement augmentant, il convient de fixer un tarif de participation aux associations par rapport à l'utilisation des salles communales.

Suite au calcul du coût de fonctionnement (fluides), le tarif horaire d'occupation est fixé à 0,30 € de l'heure pour la salle des associations et foyer rural 2, et 0,50 € de l'heure pour le foyer rural 1, qui sera calculé au prorata du temps d'utilisation des salles.

**Vu le rapport,**

Vu l'utilisation des salles communales,

Vu le coût de fonctionnement des salles communales,

Le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **De demander** une participation financière aux associations occupant les salles de façon régulière ;
- **De fixer** le tarif horaire d'occupation à 0,30 € de l'heure pour la salle des associations et foyer rural 2, et 0,50 € de l'heure pour le foyer rural 1 ;
- **Précise** que le montant facturé sera proratisé au temps d'occupation,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

#### Délibération n°20230207

##### Demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert : aménagement de la Coulée Verte

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement de la Coulée Verte : parc avec des liaisons douces, aire de jeux pour enfants, création d'un belvédère, création d'un jardin terrasse et d'un parking paysager. Le coût prévisionnel s'élève à 392 175 € HT. Monsieur le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une **subvention** au titre du Fonds vert dans le cadre d'une **démarche paysagère** pour mener des actions de préservation de la **biodiversité**.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

DETR sollicitée (50 %) :	196 087 €
Subvention au Département sollicitée (20 %)	78 435 €
Fonds vert sollicité (10%)	39 217 €
Emprunt	70 000 €
Autofinancement communal	8 436 €
	Coût total = 392 175 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 contre, 0 abstention) :

- **Approuve** le projet de l'aménagement de la Coulée Verte estimé à 392 175 € HT.
- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **Sollicite** une subvention au titre du fonds vert « **démarche paysagère** pour mener des actions de préservation de la biodiversité ».
- **Autorise** le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

#### Délibération n°20230208

##### Convention entre la commune et le SYDEV concernant l'effacement de réseaux et l'éclairage public rue du Plessis

Le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public sont nécessaires au niveau de la rue du Plessis.

Le montant des travaux s'élève à :

- 158 373 € dont la participation communale est de 117 283 € (taux de participation à 70%) pour l'effacement des réseaux
- 29 924 € dont la participation communale est de 20 947 € (taux de participation à 70 %) pour l'éclairage public

Vu le rapport,

Vu la nécessité d'effectuer des travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public rue du Plessis,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- **Approuve** les travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public au niveau de la rue du Plessis
- **Approuve** la convention entre la Commune et le SYDEV pour l'opération d'effacement de réseaux et d'éclairage public rue du Plessis, dont la participation communale est fixée à 117 283 € (effacement) et 20 947 € (éclairage public),
- **Précise** que les crédits sont inscrits au budget,
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**Délibération n°20230209**

**Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires**

Le Maire explique au Conseil Municipal que le SDIS de Coëx sollicite la commune afin d'établir une convention dans le but d'augmenter les plages horaires de disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires. Le sapeur-pompier volontaire est susceptible de bénéficier ponctuellement d'autorisations pour la prise en charge de son ou ses enfant(s) au sein du centre d'accueil et/ou cantine. Les frais occasionnés par l'utilisation du centre d'accueil et de loisirs et du restaurant scolaire seront pris en charge par la commune.

**Vu le rapport,**

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :**

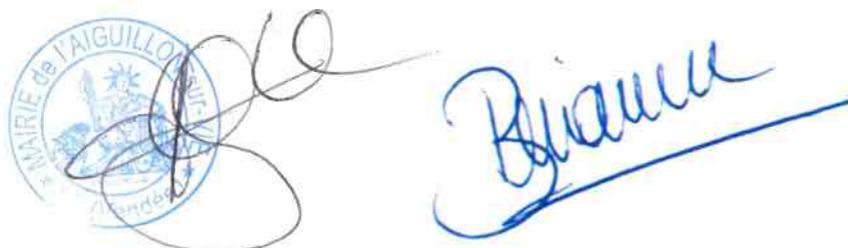
- **Approuve** la convention entre la commune et le SDIS de Coëx favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

La séance est levée à 21h00.

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT**

Le Maire,  
André COQUELIN

Le secrétaire de séance,  
Aline BRIANCEAU



The image shows two handwritten signatures in blue ink. On the left is the signature of André Coquelin, the Mayor, which is written over a circular official stamp of the Municipality of L'Aiguillon-sur-Mer. On the right is the signature of Aline Brianceau, the Secretary of the Meeting, written over a horizontal line.